

**CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES  
EN LEADERSHIP HOSPITALIER CAS-LH 2026**

Enseignants	Module / Enseignement	Date	Heures
Mme C. Dal Zotto <sup>1</sup> M. M. Farsi <sup>1</sup> M. P. Gnaegi <sup>2</sup>  M. F. Mairy, Conseiller d'Etat	Présentation du programme et conférence	Jeudi 15.01.2026 17h-18h30	
<b>Module 1   Leadership et changement</b>			
Eric Bonvin <sup>3</sup>	Pratique collaborative, sécurité des patients et santé des soignants	Vendredi, 16.1.2026	6
Philippe Gnaegi <sup>2</sup>	Le dossier personnel	Vendredi 30.01.2026	6
Cinzia Dal Zotto <sup>1</sup>	Théorie du leadership, nouvelles approches et transformation digitale	Vendredi, 20.2.2026	6
Cinzia Dal Zotto <sup>1</sup>	Leadership et gestion du changement	Vendredi, 27.02.2026	6
<b>Total Module 1</b>		<b>4 jours</b>	<b>24</b>
<b>Module 2   Pilotage et communication</b>			
Vincent Della Santa <sup>4</sup>	Gestion et pilotage des équipes	Vendredi, 6.03.2026	6
Laurent Kurth <sup>5</sup>	Organisation sanitaire de la Suisse : une architecture dysfonctionnelle	Vendredi 13.3.2026	6
Florence Richard-Crot <sup>6</sup>	Communication interpersonnelle et d'équipes dans un contexte de valeurs paradoxales	Vendredi, 20.03.2026	6
Ursula Gut Sulzer <sup>7</sup>	Gestion de la diversité, gestion des conflits et harcèlement	Vendredi, 24.04.2026	6
<b>Total Module 2</b>		<b>4 jours</b>	<b>24</b>
<b>Module 3   Droit</b>			
Jean-Philippe Dunand <sup>1</sup>	Droit du travail	Vendredi, 08.05.2026	6
Olivier Guillod <sup>1</sup>	Droit de la santé	Vendredi, 22.05.2026	6
Sabrina Burgat <sup>1</sup>	Droit du patient	Vendredi, 5.6.2026	6
<b>Total Module 3</b>		<b>3 jours</b>	<b>18</b>

<sup>1</sup> Université de Neuchâtel

<sup>2</sup> Université de Fribourg

<sup>3</sup> Hôpital du Valais

<sup>4</sup> RHNe

<sup>5</sup> Anc. Conseiller d'Etat, président UniSanté

<sup>6</sup> Vicario

<sup>7</sup> Gut-zusammenleben GmbH

<b>Module 4   Organisation et gestion</b>			
Christophe Pinget <sup>8</sup>	Organisation, coût et financement du système de santé	Vendredi, 19.6.2026	6
Caroline Kähr Serra <sup>9</sup>	Gestion de projets et outils de pilotage	Vendredi, 26.6.2026	6
Gilles Rüfenacht <sup>10</sup>	Titre à définir	Vendredi, 21.8.2026	6
Didier Pittet <sup>11</sup>	Leadership et transformation globale des pratiques de soins	Vendredi, 4.9.2026	6
<b>Total Module 4</b>		<b>4 jours</b>	<b>24</b>
<b>Module 5   Travaux personnels et synthèse</b>			
P.Gnaegi <sup>2</sup> /M. Farsi <sup>1</sup>		Jeudi, 22.10.2026	6
		Vendredi, 23.10.2026	6
<b>Total Module 5</b>		<b>2 jours</b>	<b>12</b>
<b>Total 15 crédits ECTS</b>		<b>17 jours</b>	<b>102</b>

**Les cours auront lieu de 9h30 à 16h avec une pause midi. La présence à au moins 80% des cours de la formation est nécessaire. L'évaluation est basée sur le travail personnel rédigé selon la directive ci-dessous.**

---

<sup>8</sup> CHUV

<sup>9</sup> Université de Berne

<sup>10</sup> Hirslanden

<sup>11</sup> Université de Genève

**CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES  
EN LEADERSHIP HOSPITALIER CAS-LH 2026**

**Annexe au plan d'étude  
Directive relative à la rédaction du travail personnel**

*Pour une meilleure lisibilité, l'emploi de la forme féminine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.*

**1. Cadre général**

Le travail personnel vise à contrôler les connaissances acquises dans les enseignements du CAS, à travers l'étude d'un sujet ou d'un cas particulier. La rédaction du travail est exigée au fur et à mesure du déroulement du CAS.

**2. Choix du thème**

Le thème est tiré de l'expérience professionnelle de la participante et doit être approuvé par le comité directeur du programme. Il porte sur l'analyse d'une situation et la résolution d'une problématique, par exemple, propre à un établissement.

**3. Aspects formels**

*a. Découpage général du travail :*

Le travail final comprend au moins les parties suivantes: la page de titre, le résumé, la table des matières, la méthodologie, l'approfondissement des chapitres, les conclusions et la bibliographie.

*b. Nombre de pages :*

Le travail final comporte environ 20 pages, rédigées en français, anglais ou allemand. Les annexes éventuelles ne sont pas comptées. Le format du texte (marges, interligne, police, taille) est à choisir de façon à ce qu'une page de texte comporte en moyenne entre 2'800 et 3'200 caractères (espaces compris). Cette règle ne s'applique pas aux pages contenant des figures ou des tableaux car ces derniers ne comptent pas comme caractère.

*c. Citation :*

Toutes les phrases prises d'autres textes (littéralement ou conformément au sens) doivent être reconnaissables en tant que citation ou renvoi. Les citations doivent être précises.

Les phrases citées doivent être mises entre guillemets, après lesquels viennent entre parenthèses :

- Auteur (s)
- Année de la publication
- Numéro de pages.

Exemples : (Fournier, 1998, p. 186); (Fournier, Lalère et Dutoit, 2001, p. 289).

*d. Bibliographie :*

Dans la bibliographie, tous les livres et articles utilisés dans le travail doivent être mentionnés. Les renseignements suivants sont nécessaires :

- Auteur
- Date de parution
- Titre et sous-titre
- Lieu de parution
- Éditeur

**4. Démarche à suivre**

- a. Le thème doit être déposé sous la forme d'un document écrit sur Moodle, au cours des enseignements du module 1. Le dernier délai pour l'approbation du thème est le 31 mars 2026.
- b. La participante envoie trois tables des matières différentes en expliquant pourquoi elle priviliege l'une. Elle explique le découpage des chapitres en décrivant le fil conducteur de l'ensemble des thématiques, le contenu résumé des chapitres ainsi que la méthodologie envisagée.
- c. La participante remet son travail sous forme de maquette d'une dizaine de pages (taille de la police : 12) en ayant approfondi les chapitres et la méthodologie.
- d. Lorsque la maquette est approuvée, la participante remet la version finale d'environ 20 pages, annexes non comprises (taille de la police : 12).
- e. La participante remet la version finale après d'éventuelles corrections ou compléments.
- f. La soutenance orale en français d'une durée de 30 minutes, qui consiste en une présentation du travail, suivie d'une discussion avec des questions des participants.

Les étapes à suivre et les délais sont précisés dans le tableau suivant :

Etapes du travail	Transmission du travail et retour d'information		Délai
a. Dépôt du thème	Remise sur Moodle Approbation du thème		31 mars 2026
b. Tables des matières	Remise sur Moodle Approbation de la table des matières		31 mai 2026
c. Maquette	Remise sur Moodle Entretien et appréciation		30 juin 2026
d. Travail complet	Remise sur Moodle Appréciation et correctifs à apporter		18 septembre 2026
e. Version finale	Remise d'un exemplaire en version papier (thermocollée ou anneaux) + Remise sur Moodle d'une version numérisée en 1 seul fichier		16 octobre 2026
f. Soutenance	Evaluation notée		22 et 23 octobre 2026

## 5. Rattrapage

En cas d'évaluation insuffisante du travail personnel, la participante bénéficie d'un délai supplémentaire de deux mois après la fin du CAS pour remédier aux corrections éventuelles et procéder à la restitution définitive du travail. Dans ce cas, une nouvelle soutenance sera organisée en janvier 2027.